

12.05.2011 – 14:00 Uhr

## JUVENT SA fait appel à une méthode innovante pour fixer les compensations / Energie éolienne - Avantages et inconvénients

*Bern (ots) -*

JUVENT SA, société gérée par sol-E Suisse SA, une filiale de FMB, a chargé des experts indépendants de mettre au point une méthode innovante permettant de recenser les avantages et les inconvénients de la plus grande centrale éolienne de Suisse, située à Mont-Crosin et Mont-Soleil, dans le Jura bernois. A l'automne 2011, sept critères concrets permettront d'évaluer les conséquences de l'exploitation des 16 éoliennes sur tous les terrains situés dans le périmètre du plan de quartier concerné, soit une surface d'environ 20 km<sup>2</sup> répartie entre les quatre communes de St-Imier, Villeret, Courtelary et Cormoret. Grâce à la méthode développée par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), JUVENT SA souhaite, afin de renforcer l'acceptation de son parc éolien par la population, étayer sa pratique de compensation actuelle.

Du fait de la multiplication des projets éoliens, favorisés par les subventions accordées depuis 2009 par la Confédération, la technologie se heurte à une opposition croissante dans l'Arc jurassien. Cette opposition provient notamment des organisations de protection du paysage et des riverains, qui se plaignent des nuisances sonores. La construction en 1995 et les agrandissements successifs de la centrale éolienne de JUVENT SA ont toujours été effectués en dialogue constant avec les habitants, les communes, le canton et les organisations de protection de l'environnement et du paysage. Jusqu'à présent, la centrale bénéficie d'une bonne acceptation dans la région.

Les 8 nouvelles éoliennes construites l'an dernier, plus grandes que les anciennes, sont visibles au-delà des limites du site. JUVENT SA a donc décidé de charger la FRI de mettre au point une nouvelle méthode permettant de recenser les avantages et les inconvénients de la centrale éolienne dans ses dimensions actuelles. Cette méthode, soutenue par les quatre communes concernées, est présentée aujourd'hui aux 300 propriétaires terriens et locataires du périmètre du plan de quartier. Ils auront l'occasion de donner leur avis sur la question. Parallèlement, les experts de la FRI commencent l'évaluation des terrains concernés. Sur cette base, JUVENT SA souhaite fixer vers la fin de l'année les montants de compensation. Le succès de la méthode sera déterminant pour sa mise en oeuvre et son développement ultérieurs.

Kontakt:

Gilles Seuret  
031 330 51 07  
info@bkw-fmb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100624771> abgerufen werden.